

La côte normande, près de Fécamp, à mi-chemin entre Etretat et Veulettes-sur-Mer. Les belles falaises calcaires du pays de Caux si chères à Maupassant sont aujourd'hui défigurées par des machines à vent.



Eoliennes
**LE GRAND VENT
DE LA COLÈRE**

Dans un livre accablant, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay dénoncent la multiplication de ces moulins à vent qui défigurent nos paysages et plombent notre économie. Ils accusent les pouvoirs publics d'une faiblesse coupable, et le lobby éolien de cynisme. Voici, en exclusivité, quelques extraits de ce réquisitoire à lire d'urgence.

THOMAS ROCHE/GETTY IMAGES



C'est ce qui s'appelle se prendre une sacrée soufflante ! Dans un ouvrage mené comme une charge de cavalerie, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, deux hommes réputés pour leur modération, respectivement entrepreneur et président du Cercle de l'Union Interalliée, se livrent à un réquisitoire accablant contre l'un des mirages les plus répandus de notre époque : celui des éoliennes. Avec la rigueur de

la logique et des enchaînements implacables, ils démontrent le coût insensé pour la collectivité de ces moulins à vent d'un nouveau genre.

DÉNIS DE DÉMOCRATIE

Ces deux ardents défenseurs de notre patrimoine et de nos paysages expliquent comment quelques écolos dogmatiques sont parvenus à imposer ces grandes machines dans l'opinion. Or le prix à payer de cette utopie est exorbitant – sur notre culture,

notre environnement, notre santé et nos finances publiques. Les passages sur l'impéritie des pouvoirs publics et sur la corruption des élus locaux sont éloquentes. La puissance du lobby éolien fait froid dans le dos : elle est à l'origine d'innombrables dénis de démocratie dans nos campagnes, nos montagnes et nos bords de mer. Mais le combat n'est pas perdu. Car l'Espagne n'a pas le monopole des don Quichottes. ■

J.-R. Van der Plaetsen

Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée

Le secteur énergétique français serait-il un très gros émetteur de gaz à effet de serre, comme c'est le cas dans d'autres pays européens tels que l'Allemagne ? Non, c'est tout le contraire. Dans notre pays, les transports, l'agriculture, l'immobilier résidentiel et tertiaire ainsi que l'industrie sont responsables de près de 90 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement de l'éolien va-t-il permettre de réduire la part de notre électricité produite par des sources fossiles polluantes ? Cette part est déjà très faible. En 2016, elle était tombée à 6 %. Le chiffre de 2019 sera encore plus bas. Ensuite, on ne pourra l'abaisser encore davantage ; il faut en effet un minimum de production thermique afin de compenser l'extrême irrégularité des productions éolienne et photovoltaïque. Pour cette raison, le développement de l'éolien risque même de contraindre à la réouverture de centrales au gaz, actuellement arrêtées. Or le gaz est polluant, et non renouvelable. Du fait de son mariage forcé avec le gaz, l'éolien est donc une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre.

UNE ÉNERGIE TRÈS ONÉREUSE

L'électricité d'origine éolienne reviendrait-elle moins cher au consommateur ? Loin de là. EDF est contrainte d'acheter ce courant à un prix qui, en moyenne, atteint actuellement 82 euros le mégawattheure (MWh). Elle le revend nettement moins cher sur les marchés européens. D'où un gaspillage financier que le développement de l'éolien ne peut qu'accroître et qui sera à la charge du consommateur.

L'énergie éolienne constituerait-elle une filière industrielle et technologique indispensable à la France, en termes de création de richesse et d'emplois ? Pas davantage : nous ne produisons plus de grandes

éoliennes depuis plusieurs années déjà. Les machines installées aujourd'hui en France sont toutes importées et creusent donc notre déficit commercial, déjà abyssal.

La production d'électricité en France serait-elle insuffisante, au point qu'il serait vital pour nous chauffer et nous éclairer de recourir aux sources d'énergie alternatives ? Encore non : même avec plusieurs tranches nucléaires à l'arrêt, et malgré des périodes de froid intense, la France a continué d'exporter de l'électricité au cours de l'hiver 2017-2018. En année normale, elle exporte 10 % de son électricité.

La technologie de l'éolien serait-elle écologique, révolutionnaire ou d'une efficacité redoutable ? Certes pas, elle est l'une des façons les moins efficaces et les plus onéreuses de produire de l'électricité, du fait de l'intermittence du vent. Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'aux alentours de 25 % de sa puissance annoncée. Lorsqu'elle ne tourne pas, ou lorsqu'elle tourne au ralenti, il faut compenser cette carence en recourant à des centrales thermiques, seules aptes à se substituer à elles en temps réel. Elles génèrent donc, indirectement, des émissions de gaz à effet de serre.

Et pourtant, au nom de la loi sur la transition énergétique votée en août 2015, le gouvernement s'est engagé dans un programme irréaliste de développement de la capacité de production d'énergie éolienne en France d'ici à 2023, pour la faire passer d'environ 13 640 MW aujourd'hui (1) à 26 000 MW pour les scénarios les plus ambitieux. Le pays compte aujourd'hui environ 8 000 éoliennes, il en abriterait plus de 20 000 dans les toutes prochaines années. Il en faudrait plus de 50 000 en 2050 pour que la France parvienne à remplacer sa production d'électricité d'origine nucléaire par les énergies renouvelables, un scénar-

io notamment étudié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2015 (2). Ce qui signifie que nos campagnes seraient hérissées d'un nombre croissant de machines, de plus en plus puissantes, de plus en plus hautes, les nouvelles éoliennes en passe d'être installées atteignant plus de deux cents mètres de hauteur, pales comprises, soit les deux tiers de la tour Eiffel !

LE SCÉNARIO NOIR

Cette course à la hauteur, engagée depuis une dizaine d'années par les constructeurs, permet aux machines d'aller chercher le vent plus haut, ce qui rend possible de les installer dans des endroits moins venteux, auparavant inexploitable. Bref, plus elles sont hautes, plus elles peuvent manger du territoire !

Dans son excellent ouvrage *La France dans le noir*, Hervé Mache-naud relève que, pour une même puissance, l'éolien occupant quatre cent fois plus d'espace que le nucléaire, il faudrait recouvrir totalement 1/13^e de la France, soit une région entière, pour produire l'équivalent du parc nucléaire français... le quart du temps (3) ! Ce qui signifie que, malgré cela, la France serait privée d'électricité – et serait dans le noir – les trois quarts du temps. Donc ce scénario est impossible.

Malheureusement, les écologistes ne semblent toujours pas l'avoir compris.

Pourquoi donc cette défiguration programmée de la France, alors qu'à toutes les questions que vous vous posez sur les bénéfices réels de l'éolien la réponse est négative ? La réalité est que nous sommes collectivement les victimes d'une utopie destructrice développée par les divers mouvements écologistes, qui voudraient nous faire croire que les énergies renouvelables seraient à même de se substituer largement au

Près de Toulouse, à Avignonet-Lauragais, une ferme éolienne surplombe, domine et trouble la quiétude de ce village occitan séculaire. L'église Notre-Dame-des-Miracles, avec son clocher octogonal flanqué d'une tourelle d'escalier, n'a pas pu résister à l'envahisseur.



Devant le mont Canigou, dans les Pyrénées-Orientales, le parc éolien de Rivesaltes. Ces magnifiques paysages que le temps et les hommes ont patiemment construits sont aujourd'hui balafrés.



L'Académie de médecine observe que se développe chez les riverains de ces installations un "syndrome des éoliennes"

nucléaire ou au gaz au cours de la prochaine décennie, objectif totalement irréaliste, comme il sera démontré dans ce livre.

Mais il y a plus grave encore. Les préoccupations relatives au changement climatique, légitimes mais pour lesquelles les éoliennes ne sont nullement la solution, sont instrumentalisées pour masquer un système particulièrement pervers dans lequel le seul moteur est l'argent qu'il procure à ses bénéficiaires, tandis que le consommateur final d'électricité reste le « dindon de la farce ».

Or, et c'est bien là le problème, toute cette mise en scène est savamment orchestrée, depuis des années, par les plus hautes autorités de l'État.

Toute une chaîne d'acteurs y trouve son compte, à savoir les propriétaires fonciers qui vendent ou louent leur terrain aux exploitants, les collectivités locales qui perçoivent des taxes, les exploitants de parc éoliens qui bénéficient de contrats de rachat de l'électricité à long terme à des tarifs très supérieurs à ceux du marché, les investisseurs qui financent les parcs éoliens, assurés d'un rendement ga-

ranti par l'État très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants et, in fine, les industriels danois, allemands et chinois qui fabriquent et vendent leurs machines et pour lesquels les chimères françaises sont une manne providentielle ! [...]

RISQUES MÉCANIQUES ÉVIDENTS

L'occultation systématique du risque sanitaire par le lobby éolien et ses organes officiels n'est pas sans rappeler les dénis tout aussi péremptoirs des grandes marques de tabac ou de Bayer-Monsanto... dont on peut – hélas ! – apprécier les résultats. Car pour ces cas révélés, il y a bien eu mort d'homme.

Un exemple ? Pour s'opposer à l'augmentation de cinq cents à mille mètres de la distance minimum entre une éolienne et une habitation, les promoteurs éoliens et leur syndicat ont toujours nié le moindre risque mécanique inhérent aux éoliennes. Pas de chance pour eux : le 1^{er} janvier 2018, une éolienne de soixante-deux mètres, pesant 260 tonnes, s'est effondrée à Bouin, en Vendée, au passage de la tempête Carmen. L'instal-

lation avait pourtant été placée « *en position de sécurité* », les pales parallèles au sens du vent et la nacelle bloquée. En 2016 et 2017, quatre éoliennes se sont effondrées dans des régions différentes, à cause de systèmes de régulation aérodynamique défectueux. D'autres accidents sont provoqués par des arrachements de pales, des incendies ou explosions des nacelles, ou projection, à plusieurs centaines de mètres, de blocs de glace en période hivernale...

Comme l'affirme l'Académie de médecine, se développe ici et là, chez les riverains des installations, ce que les médecins nomment un « *syndrome des éoliennes* », regroupant un ensemble de symptômes très divers. Ils peuvent être :

- « généraux », comme les troubles du sommeil, la fatigue, les nausées ;
- neurologiques, comme les céphalées, les acouphènes, les troubles de l'équilibre, les vertiges ;
- psychologiques, comme le stress, la dépression, l'irritabilité, l'anxiété, les difficultés de concentration, les troubles de la mémoire ;
- endocriniens, comme la perturbation de la sécrétion d'hormones

stéroïdes ;

– cardio-vasculaires, comme l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques ischémiques, la tachycardie ;

– socio-comportementaux, comme la perte d'intérêt pour autrui, l'agressivité, la baisse des performances professionnelles, les accidents et arrêts de travail, l'obligation de déménager, la dépréciation immobilière.

Certes, tous les riverains des éoliennes ne sont pas sujets à tous ces symptômes à la fois. Mais il suffit de constater leur apparition, dans un nombre significatif de cas, pour établir que l'installation d'éoliennes près des habitations constitue bel et bien un risque sanitaire, et qu'au titre du principe de précaution, tout devrait être fait pour qu'il ne se manifeste pas.

Le bruit généré par le rotor de l'éolienne

et par la rotation de ses pales, notamment lorsque celles-ci passent devant le mât, est essentiellement composé de basses fréquences et d'infrasons, compris entre 10 et 20 Hz pour les premières et inférieures à 20 Hz pour les secondes, ce qui les rend inaudibles à l'oreille humaine dont la gamme des fréquences perçues s'étend de 20 à 20 000 Hz. Quant aux sons « audibles » émis par les éoliennes, ils sont largement mis en cause dans les troubles du sommeil. Différentes études et enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil confirment qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes peut perturber la qualité du sommeil. ■

Extraits choisis

par Jean-René Van der Plaetsen



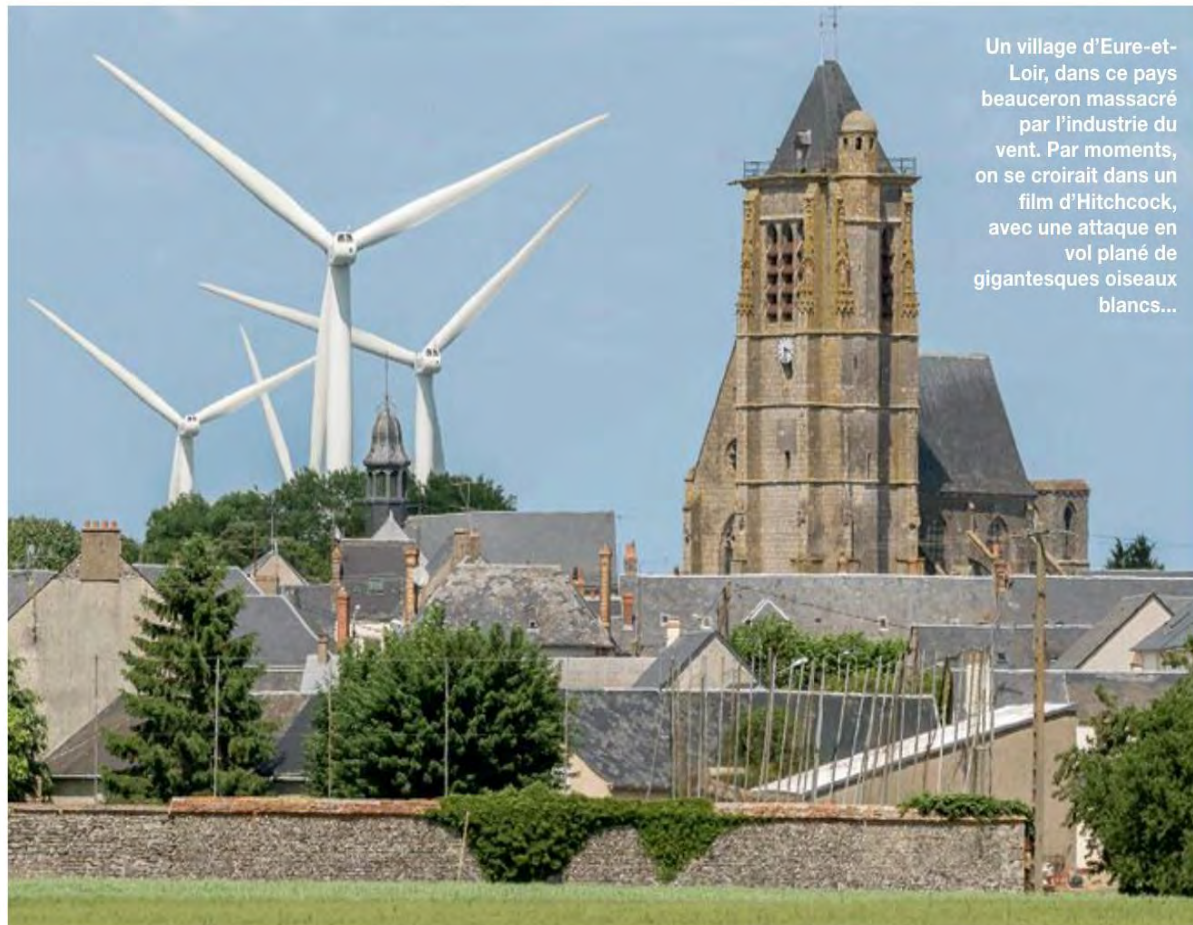
Éoliennes : chronique d'un naufrage annoncé, de Pierre Dumont et Denis de Kergerlay. Ed. François Bourin, 160p., 18€. (A paraître le 8 novembre.)

(1) Chiffre établi au 31 mars 2018 par France Energie éolienne (FEE), qui regroupe les entreprises de la filière en France.

(2) « Un mix électrique 100 % renouvelable ? Analyses et optimisations », ADEME, oct. 2015. Le scénario à 100 % de renouvelables était composé ainsi : 63 % d'éolien, 17 % de solaire, 13 % d'hydraulique, 7 % de géothermie et thermique.

(3) H. Machenaud, *La France dans le noir*, Paris, Manitoba/Les Belles Lettres, 2017.

Les troubles observés regroupent une série de symptômes d'ordre neurologique, psychologique, endocrinien, cardio-vasculaire



Un village d'Eure-et-Loir, dans ce pays beauceron massacré par l'industrie du vent. Par moments, on se croirait dans un film d'Hitchcock, avec une attaque en vol plané de gigantesques oiseaux blancs...